POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE LIÉE À LA NAVIGATION INTÉRIFURE FUROPÉENNE 2024



La protection que nous accordons

Pour qu'une réclamation soit payable, elle doit provenir d'un incident qui se produit au cours de la période d'assurance indiquée sur Votre Certificat d'Assurance. Vous devez également respecter les conditions générales.

Explication

Le respect des conditions générales fait partie intégrante de la couverture de la police et cet amendement renforce cette importance.

Règlement des litiges

Si un litige découle de *Votre* police ou d'un contrat conclu avec *Nous* ou s'y rattache, en ce cas, ce litige sera en premier lieu soumis au Conseil d'administration du Shipowners' Club en vue d'une décision. Si le Conseil d'administration du Shipowners' Club décide de renoncer à son droit de statuer ou s'il rend une décision défavorable à *Votre* égard, le litige serapourra alors <u>être</u> soumis à l'arbitrage à Londres. Un arbitre doit être désigné par *Nous* et un autre par *Vous* et un tiers arbitre sera désigné par ces deux arbitres. La soumission à l'arbitrage ainsi que la procédure arbitrale elle-même seront assujetties aux dispositions de la Loi de 1996 sur l'Arbitrage [Arbitration Act 1996] et à toute modification réglementaire ou nouvelle promulgation de cette Loi.

Explication

Cet amendement clarifie le fait qu'en cas de litige, un membre a le choix d'accepter la décision du Conseil d'administration sur ce litige ou de demander d'autres mesures de réparation.

Désarmement

Si *Votre* navire a été désarmé pendant au moins six mois hors de sa structure de commerce saisonnier habituel, *Vous* devez *Nous* aviser de la remise en service du navire au moins sept jours avant qu'il ne quitte son lieu de désarmement. Lorsque *Nous* recevons cet avis de *Votre* part, il est possible que *Nous* désignions un expert, à *Vos* frais, pour inspecter le navire en *Notre* nom <u>avant la reprise des activités</u> et *Vous* devrez apporter *Votre* entière coopération à cette fin. *Vous* devrez *Vous* conformer à toutes recommandations que *Nous* formulerons à la suite de cette inspection. *Nous* ne prendrons en charge aucune *réclamation* survenant après *Votre* non-conformité à toute exigence de la présente condition générale, jusqu'à ce que *Vous Vous* soyez conformé à toutes les exigences de celleci, toujours sous réserve des dispositions de la Loi de 2015 sur les Assurances [Insurance Act 2015]. *Nous* ne prenons en aucun cas en charge les *réclamations* qui découlent de défectuosités constatées au cours de cette inspection.

Explication

L'Association a voulu préciser qu'une enquête de remise en service doit être effectuée avant qu'un navire ne reprenne ses activités.